



MAIRIE DE LANGRES



LE MAIRE,

**AR-BD-2024-108**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE POUR DEPOSER  
PLAINTÉ AU NOM DE LA COMMUNE**

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au maire la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;  
Vu l'article L. 2122-31 du code général des collectivités territoriales qui attribue la qualité d'officier de police judiciaire aux maires et aux adjoints dans le ressort du territoire de la commune ;  
Vu la circulaire n° IOCB1210275C du Ministère de l'Intérieur relative à la capacité à ester en justice au nom de la commune ;  
Vu le procès verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;  
Vu la délibération n°2020-25 du 4 juillet 2020 fixant à 5 le nombre de poste d'adjoints au maire ;  
Vu la délibération n°2020-74 en date du 14 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal délègue au maire le pouvoir de déposer plainte avec constitution de partie civile ;  
Considérant que le Maire ne peut subdéléguer la capacité à ester en justice au nom de la commune à un fonctionnaire, même s'il s'agit d'un agent de police municipale ;  
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation aux adjoints pour déposer plainte avec constitution de partie civile au nom de la commune

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, il est donné délégation de fonction pour déposer plainte soit auprès des autorités de police judiciaire soit auprès du Procureur de la République à :

- ↳ En premier lieu, M. Etienne **PERROT**, 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- ↳ En second lieu, en cas d'indisponibilité du premier, Mme Patricia **GUERIN**, 2<sup>ème</sup> Adjointe ;
- ↳ En troisième lieu, en cas d'indisponibilité des précédents, M. Nicolas **FUERTES**, 3<sup>ème</sup> Adjoint ;
- ↳ En quatrième lieu, en cas d'indisponibilité des précédents, Mme Marylène **GREPINET**, 4<sup>ème</sup> Adjointe ;
- ↳ En cinquième lieu, en cas d'indisponibilité des précédents, M. Johan **SIMON**, 5<sup>ème</sup> Adjoint.

**Article 2** : En application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, il est donné délégation de signature pour l'accomplissement de l'ensemble des missions, notamment la constitution de partie civile au nom de la commune ainsi que la signature de l'ensemble des actes et documents se rapportant aux dépôts à :

- ↳ En premier lieu, M. Etienne **PERROT**, 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- ↳ En second lieu, en cas d'indisponibilité du premier, Mme Patricia **GUERIN**, 2<sup>ème</sup> Adjointe ;
- ↳ En troisième lieu, en cas d'indisponibilité des précédents, M. Nicolas **FUERTES**, 3<sup>ème</sup> Adjoint ;
- ↳ En quatrième lieu, en cas d'indisponibilité des précédents, Mme Marylène **GREPINET**, 4<sup>ème</sup> Adjointe ;
- ↳ En cinquième lieu, en cas d'indisponibilité des précédents, M. Johan **SIMON**, 5<sup>ème</sup> Adjoint.

**Article 3** La présente délégation s'exercera pendant la durée du mandat municipal en cours ou jusqu'à son retrait ou la démission d'un adjoint. La présente délégation étant consentie par la maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, les délégataires lui rendront compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4** : Mme le Maire et M. le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution présent Arrêté qui sera transmis à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité et notifié aux intéressés.

**Article 5** : Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via [www.telerecours](http://www.telerecours) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, 1<sup>er</sup> octobre 2024,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Cardinal', with a large, sweeping flourish underneath.

Anne CARDINAL  
2024.10.02 07:00:42 +0200  
Ref:7301656-10949944-1-D  
Signature numérique  
la Maire